

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 30/03/79
LECRET N° 79/138 /MTJ.SGFPT.DFP.2103/5
portant reclassement et nomination de Monsieur
MAVOUNGOU TCHAPI René, agent de Culture de 7°
échelon ;

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.-

(/ISAS:

(/u l'Acte n°005/PCT-CC du 7 Février 1979 ;
(/u le Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant le statut Général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 26 Juin 1958 fixant la règlemen-
tation sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut
Commun des cadres de la catégorie AI des services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1963 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février
1962 portant statut Général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 75/488 du 14 Novembre 1975 portant Organi-
sation des stages effectués par les fonctionnaires et agent contractuels
de l'Etat ;
(/u le décret n° 78/685 du 18 Novembre 1978 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 1555/DAAF.SAP du 1er Décembre 1978 du Direc-
teur des affaires Administratives et Financières de l'Economie Rurale ;
(/u l'Arrêté n° 7191/BB du 18 Août 1978 portant promotion
des fonctionnaires des cadres de la catégorie D des services Techniques
(Agriculture-Elevage) avancement 1977 ;
(/u la lettre n° 457/PM.CG.MP.SCC du 26 Décembre 1978 ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégorie AI

LECRET :

...../.....

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées des Décrets 60-90 et 75-488 des 3 Mars 1960 et 14 Novembre 1975 susvisés, Monsieur MAVOUNGOU-TCHAPI. René, Agent de Culture de 7° échelon, indice 440 des cadres de la catégorie D, hiérarchie I des services Techniques (Agriculture) en service à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Ingénieur Agronome délivré par l'Institut (Université) Agronomique de MBACCESCU à BUCAREST (Roumanie), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Ingénieur Agronome de 1er échelon, indice 830 ACC. Néant ;

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 23 Novembre 1978 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue du stage, sera enregistré, publié au JORPC et Communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 30 MARS 1978

Par le Premier Ministre, chef
du Gouvernement, Ministre du
Plan.

Le Ministre de l'Economie
Rurale

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Marius MOUAMBENGA.

Henri L O P E S.

AMPLIATIONS:

JORPC.....1
SGEPT, DFP.....3
D.B.....3
D.C.F.....1
SGER.....3
SGCM/BC.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux.

André M O U E L E .